



Sorties des élèves demi pensionnaires (rappel du règlement intérieur)

publié le 15/02/2017

Extrait du [règlement intérieur](#) du collège Jules Ferry de Gémozac :

Chapitre 2 Article D "Les élèves demi-pensionnaires **ne sont jamais autorisés** à quitter l'établissement **avant le repas de midi** et avant le dernier cours de la journée"

Pour les demi-pensionnaires, les sorties ne pourront avoir lieu avant 13h30.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.